



## J'ai été arnaqué sur l'achat d'un scooter

Par **maellya**, le **12/12/2014** à **13:08**

bonjour,

J'ai acheter un scooter 420 euros a une dame d'un certain ages le 24/11/14, je l'ai emmener en camion le lendemain dans un garage compétant afin de faire une révision complète. Entres temps carte grise a mon nom et assurance faite de façon a être en règle lorsqu'il sortira. Appel il y a deux jour du garagiste me disant qu'il y a plus de 600 euros de frais en clair il tourne mais il est inutilisable. J'ai donc contacter cette dame en proposant un arrangement a l'amiable de lui ramener le scooter contre remboursement. Celle ci ne veut rien savoir. J'ai tenter de récupéré l'ancienne carte grise en préfecture , réponse négative. S'il vous plaît ai-je un recours afin de me faire rembourser un scooter qui ne fonctionne pas ou autre je ne sais pas.

Par **Lag0**, le **12/12/2014** à **13:42**

Bonjour,

Dans le cas d'une vente entre particuliers, le vendeur ne doit que la garantie des vices cachés. Les vices cachés, sont les pannes ou les problèmes qui existent au moment de la vente et que l'acheteur ne peut pas voir après examen minutieux et essai du véhicule, et bien entendu dont le vendeur ne fait pas état.

Il faut donc voir si les problèmes de ce scooter peuvent être considérés comme vices cachés ou si vous pouviez facilement les voir avant la vente.

Par **maellya**, le **12/12/2014** à **19:44**

le garagiste m'a dit que c'était tout ce qui touche au moteur donc même en regardant du mieux possible on n'aurait pas pu le voir :( merci de votre aide. je vais retourner voir le garagiste pour plus d'information et ensuite si le cas s'y porte je pense faire les démarches qu'il faudra.  
Encore merci à vous

Par **Lag0**, le **13/12/2014** à **09:25**

Donc vous avez essayé le scooter avant l'achat et le moteur fonctionnait parfaitement ?  
Il va donc falloir démontrer par une expertise que les pannes constatées ensuite par le garagiste existaient déjà au moment de la vente. Surtout ne faites pas faire les réparations avant de demander l'expertise contradictoire !

Par **maellya**, le **13/12/2014** à **16:41**

oui je l'ai essayé et il y avait des trous d'accélération. On s'est même dit tout simplement que ça devait être la bougie ou le filtre à air d'où j'ai souhaité faire une révision complète. Finalement c'est le moteur. Sincèrement je ne pourrais pas faire ces réparations même si je l'aurais voulu.

Par **Lag0**, le **14/12/2014** à **09:17**

Alors ça change tout ! Vous avez constaté, avant la vente, qu'il y avait des problèmes. Vous avez acheté en connaissance de cause. Vous ne pouvez plus faire valoir le vice caché.